



Le Service Informatique de l'Agence vous informe

Comme vous le savez, l'Agence a choisi de poursuivre et de développer son action en matière de dématérialisation du cadastre. Son service informatique vous a préconisé l'outil Matrix depuis 2007 et vous propose désormais sa plateforme web « [GEO64](#) », véritable système d'information géographique (SIG).

[Géo64](#) est lui un système qui met à votre disposition, par le biais d'un simple accès internet, tout un ensemble de données géographiques tels que :

- les référentiels majeurs (plans et matrice cadastrale, RGE de l'IGN),
- les documents d'urbanisme,
- les réseaux d'opérateurs (SDEPA, Orange, ERDF, syndicats, etc ...),
- diverses couches classées par catégories.

Des modules sont intégrés à l'ensemble afin de vous permettre de gérer :

- un ou plusieurs cimetières(s),
- l'adressage (plan, numérotation, tableau de classement des voies, etc ...),
- les réseaux humides (eau potable, pluviale et assainissement).

Ces données géographiques, dont l'intégration et l'administration sont assurées par l'Agence, peuvent si vous le souhaitez être mises à disposition de vos administrés grâce au module internet grand public, facilitant notamment la consultation sur tablette et smartphone.

Sachez qu'avant de vous inscrire par le biais d'une délibération, vous pouvez demander la création d'un compte utilisateur, pour votre collectivité, **afin de tester gratuitement l'outil quelques semaines, cela sans engagement**. Pour cela, rendez-vous sur le site [geo64.fr](#), complétez [le formulaire prévu à cet effet](#) avant de recevoir quelques heures plus tard par mail votre identifiant et mot de passe de connexion.

Concernant Matrix, **le partenariat avec l'éditeur ADIC Informatique arrive à son terme en cette fin d'année 2016**. Passé ce délai, si vous souhaitez continuer à utiliser ce logiciel, il vous faudra être en relation directe avec l'éditeur impliquant éventuellement une augmentation du tarif de maintenance, le support n'étant plus assuré par le service informatique de l'Agence. Attention, si vous souhaitez résilier le contrat avec Adic Informatique, vous devrez le faire impérativement **avant le 30 septembre 2016**.